

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 Avril 2017

Le Sept Avril deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PALLUET Joël, Maire.

Présents : MMS. PALLUET. TILOUCH. BUHAGIAR. GAUDARD. DUHEZ. MME. LAJUGIE.

Absents : MME LEBEAU (pouvoir à Diana LAJUGIE). MS PATIN. GILLET (pouvoir Pierre GAUDARD). CHIZELLE (pouvoir à Joël). BENATRE

Secrétaire de séance : M TILOUCH

Après lecture du compte-rendu et approbation de la réunion précédente, les décisions suivantes ont été prises :

## 1-AFFECTATION DU RESULTAT

Sur la proposition de M. le Maire, et après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de Clôture : + 111 875.68 €

Ce résultat sera repris à la section d'investissement – Recette - au compte 001 (Excédent antérieur reporté) du budget primitif 2016.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de Clôture : + 154 717.13 €

+ 62.10 € Résultat CCAS

+ 154 779.23 €

Ce résultat sera repris :

- à la section de fonctionnement : - Recettes - au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) du budget primitif 2017 pour un montant de 54 779.23 €.

- à la section d'investissement : - Recettes - au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) du budget primitif 2017 pour un montant de 100 000.00 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision.

## 2-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire, expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales  
Le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le budget primitif Communal de l'exercice 2017 comme suit :

**Investissement** : Dépenses: 754 469.80 €  
Recettes: 754 469.80 €

**Fonctionnement** : Dépenses: 223 917.85 €  
Recettes: 223 917.85 €

## 3-VOTE DES TAUX DES TAXES

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes

locales pour 2017, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, décide de reconduire les taux votés en 2016, soit :

- Taxe d'habitation 9,33 %
  - Taxe foncière (bâti) 14,35 %
- Ces taxes foncières (non bâti) à l'unité. 38,61%

#### **4-CONVENTION DE PRET DE MATERIEL AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire, expose le projet de convention générale prestation de services entre les communes et la communauté « PRET DE MATERIEL »

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de prestation de service qui ont pour objet la réalisation d'économie d'échelle du fait de la mutualisation des moyens et qui présentent un grand intérêt dans le cadre de la bonne organisation et rationalisation des services.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention

#### **5-DEMANDE DE DETR SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'afin de soutenir l'investissement des collectivités locales, la liste des projets éligibles à la DETR 2017 a été étendue à l'équipement des espaces numériques destinés à accompagner les administrés dans l'accompagnement de leurs démarches administratives. Après présentation du devis de l'entreprise performance pour un montant de 1 441.00 € HT. Le Conseil Municipal, décide d'acquérir le matériel informatique nécessaire pour accompagner les administrés sous réserve que la demande la dotation d'équipement des territoires ruraux supplémentaire soit acceptée.

#### **6-DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PARTENARIAT**

Suite à la réunion de présentation, il s'avère que la commune de Maizilly n'a pas de projet relevant de l'appel à partenariat proposé par le conseil municipal dans le cadre de la numérisation des espaces publics.

#### **7-PRIS EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une participation aux frais de scolarité des élèves a été mise en place pour les écoles de Saint Denis de Cabanne, de Mars et de Charlieu. Il précise qu'il a rencontré les Maires de chaque commune et qu'ils lui ont présenté le détail des dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées.

Une participation de 400 € est demandée par la commune de Charlieu, et de Mars, Saint de Denis de Cabanne quant à elle demande 420 € pour l'année 2016/2017.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les participations de 400 € à 420 € par élève des écoles publique et privée, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

#### **8-POINT SUR LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

14 week-ends ont été loués en 2014, 22 pour 2015, et 12 en 2016.

#### **9-QUESTIONS DIVERSES**

Le plan d'adressage a avancé, une présentation sera effectuée au prochain conseil municipal.